

Europe

COVID-19 EN SUISSE: CONFINEMENT COMPLET OU RESPONSABILITÉ CIVIQUE

?

Nadia Huberson

30/04/2020

La Suisse est un des pays qui compte le plus de cas déclarés du Covid-19 en Europe par rapport à la population. Comment la Confédération et les cantons font-ils face à cette crise sanitaire inédite et quelles mesures ont été prises ? Nadia Huberson, élue du Parti socialiste suisse au conseil municipal de Zurich, fait le point sur la situation sanitaire, économique et sociale du pays et présente la stratégie de semi-déconfinement du gouvernement qui suscite bon nombre d'interrogations.

La pandémie de coronavirus (Covid-19) se propage en Suisse depuis le 25 février 2020. La Suisse est **un des pays qui compte le plus de cas de Covid-19 en Europe par rapport à la population**. Les premiers cas de contaminations étaient tous liés à l'épidémie qui ravage l'Italie. Le canton du Tessin est le plus touché par la pandémie et fut le premier à prendre des mesures pour ralentir la propagation du virus. La Suisse est un État fédéral et depuis fin février 2020, les cantons suisses ont pris en parallèle des mesures pour protéger la population, comme notamment la fermeture des écoles, des commerces ou encore la limitation du nombre de personnes lors de rassemblement (qui pouvait différer d'un canton à l'autre). Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral (le gouvernement suisse) a appliqué l'article 7 de la loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles à l'Homme qui précise que si une « situation extraordinaire » l'exige, le Conseil fédéral peut ordonner les mesures nécessaires pour tout le pays. De ce fait, cette ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le Covid-19 s'applique à l'ensemble du pays comme compétence concurrente : les cantons ne peuvent plus intervenir dans les domaines régis par la Confédération.

Toutes les écoles et les lieux publics ont dû fermer. Seuls les magasins alimentaires ainsi que les pharmacies, les stations-service, les gares, les banques, les bureaux de poste, les administrations publiques et les services sociaux restent ouverts. Le gouvernement a appelé la population à rester chez soi, mais n'interdit pas de sortir « prendre l'air » en respectant bien sûr la distanciation sociale

et les autres gestes barrières. Un sondage effectué pour la **SSR** (Société suisse de radiodiffusion et télévision) indique que les mesures sont bien acceptées par la majorité de la population. Effectivement, elles ne sont pas aussi drastiques qu'en France ou dans autres pays. En Suisse, les règles d'hygiène s'appliquent à tous et chacun doit prendre ses responsabilités ! C'est ce qu'Antonio Hodgers, le président du Conseil d'État du canton de Genève, affirme dans une **lettre** ouverte à Loïc Hervé, sénateur de Haute-Savoie. L'élu français accusait la Suisse de menacer la santé des travailleurs frontaliers français par ses mesures « laxistes ».

Avant même que le virus n'ait atteint la Suisse, l'Office fédéral de la santé publique (**OFSP**) a mis en place un **site internet** avec toutes les informations pratiques (règles d'hygiène, symptômes, etc.) disponibles dans plusieurs langues pour sensibiliser la population et un numéro gratuit pour répondre aux nombreuses questions. Au fil du temps, les affiches avec les règles d'hygiène se sont multipliées dans les villes et l'OFSP a également lancé une campagne sur les réseaux sociaux.

Les cas testés positifs au coronavirus s'élèvent à 28 063 personnes et le nombre de décès à 1187 personnes (au 21 avril 2020).

La démocratie suspendue

Le 15 mars 2020, les Chambres fédérales (le Parlement et le Sénat) ont pris la décision d'interrompre la session parlementaire de printemps. Les assemblées parlementaires des cantons et des grandes villes sont également suspendues. Le parlement du canton de Zurich a repris les séances le 20 avril dernier et le conseil municipal de la ville a suivi la semaine suivante dans des locaux provisoires (un centre de congrès) où les distances entre chaque parlementaire peuvent être appliquées.

Le 26 mars dernier, les bureaux des deux chambres du Parlement ont annoncé une session extraordinaire, consacrée aux défis de la pandémie. Elle se tiendra entre le 4 et le 8 mai 2020.

Le 18 mars, le Conseil fédéral a annoncé le report des votations fédérales et cantonales du 17 mai prochain. Une première depuis 1951. Le Conseil fédéral avait déjà renoncé à la tenue d'un scrutin en raison d'une épidémie de fièvre aphteuse. Celle-ci aurait empêché le bon déroulement de la votation dans plusieurs cantons. D'ici la fin du mois de mai 2020, il décidera l'éventuelle inscription des sujets soumis à référendum au prochain scrutin fédéral, le 27 septembre 2020. Les campagnes de signatures pour les différentes initiatives populaires sont également suspendues. Les partis et organisations ont salué cette décision du Conseil fédéral de repousser les votations. La santé de la population suisse doit être une priorité dans l'organisation d'un scrutin important. Même s'il s'agit

d'un scrutin à un seul tour, maintenir le vote serait tout simplement irresponsable compte tenu de la situation actuelle. Les citoyens n'auraient pas le temps de se forger une opinion sur les référendums.

Systeme de santé et situation dans les hôpitaux

Au sein de l'Office fédéral de la santé publique, c'est la division des maladies transmissibles qui est en première ligne lors cette épidémie. Elle est dirigée par **Daniel Koch**, qui est en charge également de la communication presque quotidienne (en allemand et en français) concernant la pandémie. Cet ancien médecin de la Croix-Rouge qui a servi dans les zones de conflit et de guerre est devenu, après le ministre de la Santé, **Alain Berset**, la personnalité la plus importante du pays. Sa présence à toutes les conférences de presse, largement relayée dans les médias, ainsi que son style calme et rassurant suscitent l'unanimité. Bien que devant partir à la retraite en 2020, il continue de travailler et de représenter l'OFSP en tant que délégué au Covid-19, tant que l'épidémie ne sera pas terminée.

Plusieurs semaines avant le premier cas détecté en Suisse, les plans d'accueil de personnes contaminées ont été réactivés par les hôpitaux. Ils ont été établis de longue date lors d'épidémies comme le SRAS entre 2002 et 2003. En Suisse, il existe cinq centres hospitaliers universitaires (CHU). À partir de mi-mars 2020, l'armée a été mobilisée afin d'apporter une aide en personnel et en matériel à deux hôpitaux dans le Tessin. Le 20 mars, le Conseil fédéral décida par ordonnance la flexibilité temporaire du temps de travail du personnel du secteur de la santé. Une décision fortement critiquée par le **Syndicat des services publics**. Pour une population d'environ 8,5 millions d'habitants, la Suisse dispose selon la **Société suisse de médecine intensive**, durant cette épidémie, de 82 unités de soins intensifs reconnues. Entre 950 et 1000 lits, dont 800 à 850 sont équipés de respirateurs artificiels, et entre 400 et 450 lits sont également disponibles dans des unités d'observation.

Face à l'arrivée massive de malades du Covid-19 dans les hôpitaux français, une trentaine de patients ont été pris en charge dans des hôpitaux en Suisse. Une solidarité transfrontalière particulièrement précieuse en cette période de pandémie. Plusieurs cantons suisses ont accepté d'accueillir des patients français atteints du Covid-19, afin d'aider les hôpitaux surchargés de la région du Grand-Est et de Franche-Comté.

Pour freiner la propagation du virus, le Conseil fédéral prit la décision le 25 mars dernier de réintroduire les contrôles Schengen aux frontières, en accord avec les pays de l'Union européenne, afin de restreindre l'entrée en Suisse. Heureusement, cette mesure ne s'applique pas aux travailleurs frontaliers. **60% du personnel des hôpitaux universitaires de Genève viennent tous les**

jours de France.

Conséquences économiques et aides financières

Les premiers effets de la crise économique liée au coronavirus se font clairement ressentir. **Le taux de chômage actuel s'élève à 2,9%, contre 2,5% avant la pandémie de Covid-19.** La Suisse romande et le Tessin sont les régions linguistiques les plus touchées. La Suisse alémanique est un peu plus épargnée. Selon le secrétariat d'État à l'Économie (**Seco**), **près d'un quart des actifs en Suisse, soit 1,3 million de personnes, est désormais au chômage partiel.** Les entreprises ayant recours à cette mesure sont de plus en plus nombreuses, afin de préserver les emplois.

Les PME peuvent souscrire des prêts garantis à 100% par la Confédération, jusqu'à hauteur de 500 000 CHF (francs suisses). Pour l'essentiel, cet argent est mis à la disposition des banques par la Banque nationale suisse. Pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises, qui représentent 99% du tissu économique suisse, le Conseil fédéral a annoncé le 25 mars dernier qu'elles pourraient accéder rapidement à des crédits afin d'atténuer les problèmes de liquidités liés au coronavirus.

« Proximity Tracing App »

Une application pour tracer le virus en Suisse est en cours de développement et sera prête le 11 mai prochain. Les deux Écoles polytechniques de Zurich (ETHZ) et Lausanne (EPFL) ont été sélectionnées par l'Office fédéral de la santé publique pour trouver une solution afin de tracer les porteurs du virus. Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, le Centre national pour la cybersécurité et la Commission nationale d'éthique sont unanimes : un système décentralisé répond de manière optimale aux besoins de la population suisse en matière de protection de la sphère privée. Selon **une étude effectuée par le cabinet Deloitte**, deux tiers des Suisses seraient favorables au traçage par smartphone.

Le « semi-déconfinement » en trois étapes

Le gouvernement a déjà présenté un calendrier d'assouplissement. La première phase de ce plan a débuté le 27 avril 2020 : les hôpitaux peuvent de nouveau effectuer toutes les interventions et certaines branches pourront reprendre leurs activités tout en continuant à respecter les règles d'hygiène et de conduite pour éviter une nouvelle vague du virus. Dès le 11 mai prochain, si la situation le permet, les écoles obligatoires et tous les commerces pourront rouvrir. À partir du 8 juin 2020, ce sera le tour des écoles professionnelles, des hautes écoles, mais aussi des musées,

des zoos et des bibliothèques. Trop rapide pour certains, trop lent, flou ou injuste pour d'autres : les doutes et critiques fusent de toutes parts sur cette stratégie de « semi-déconfinement ».